

Département de la Haute-Savoie Arrondissement d'Annecy Rumilly, le 06 janvier 2020

■ Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Objet: 19034MAR00 « Travaux de rénovation de l'Espace emploi formation à Rumilly »

Attribution des lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.

<u>Décision n°</u>: 2020-01 <u>Nos réf.</u>: PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le Code de la commande publique en date du 1^{er} avril 2019, notamment en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération en date du 24 janvier 2019 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14 novembre 2019 sur le site de la Mairie de Rumilly, la plate-forme marches-publics.info et au BOAMP,

CONSIDERANT que la concurrence a joué correctement,

DECIDE

Article 1

Le marché relatif à des travaux de rénovation de l'Espace emploi formation à Rumilly est attribué comme suit pour les lots 3 à 9 :

Lots	Attributaire	Montant en €uros HT
Lot 3 : cloisons doublage plafond	Sté ALP'PLAFONDS SYSTEMES 74540 ALLEVES	8 652.00
Lot 4 : menuiserie bois agencement	Sté DSL 73420 CLARAFOND	16 788.46
Lot 5 : électricité	Sté BEE 74000 ANNECY	12 051.61
Lot 6: plomberie sanitaire- VMC	Sté OXALLI 73420 MERY	5 481.63
Lot 7 : revêtements de sols	Sté ISERSOLS 73240 ST GENIX SUR GUIERS	8 932.00
Lot 8 : peinture	Sté CHARVIN PEINTURE 74410 ST JORIOZ	10 849.29
Lot 9 : menuiserie extérieure aluminium	Sté CHARLES LOPEZ 74150 VALLIERES	4 000.00

Les lots n°1 (démolition maçonnerie) et N°2 (chappe), suite à demande de précisions auprès des entreprises soumissionnaires, feront l'objet d'une attribution ultérieure.

Article 2

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET